

Statistiques sur les crimes déclarés par la police, 2015

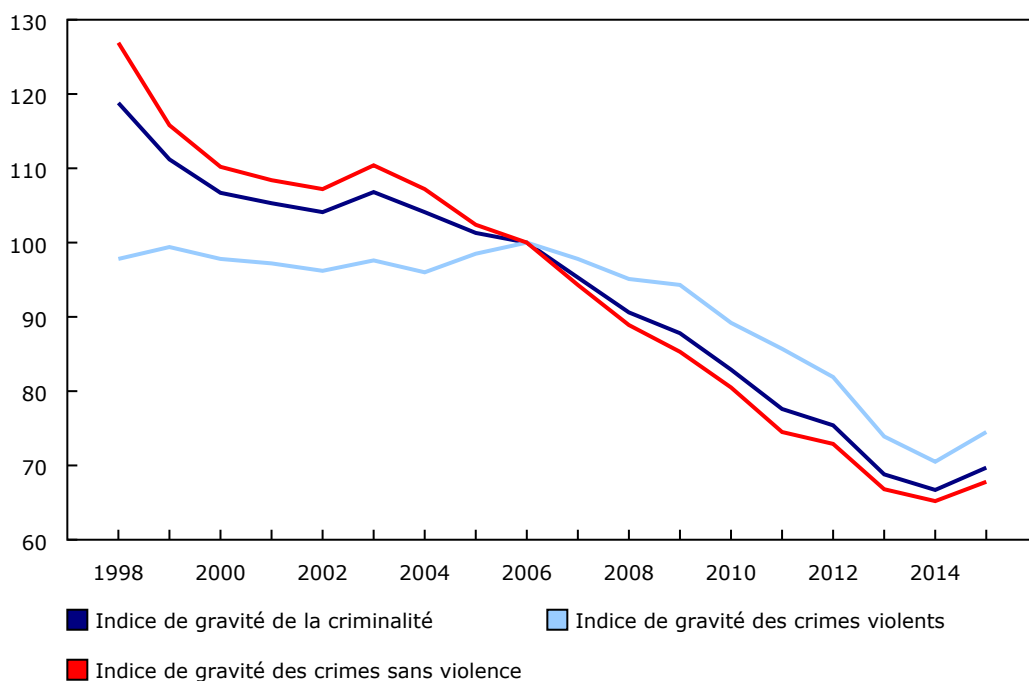
Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 20 juillet 2016

Les crimes déclarés par la police au Canada, tels qu'ils sont mesurés par l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) et le taux de criminalité, ont augmenté en 2015. Il s'agit de la première hausse du nombre de crimes déclarés par la police en 12 ans. L'IGC a progressé de 5 % de 2014 à 2015, mais il était inférieur de 31 % à l'IGC enregistré 10 ans plus tôt, soit en 2005.

L'Indice de gravité de la criminalité (IGC), qui mesure le volume et la gravité des crimes déclarés par la police, a progressé principalement en raison d'une augmentation du nombre d'affaires de fraude, d'introduction par effraction, de vol qualifié et d'homicide. La croissance de l'IGC à l'échelle nationale s'explique également par une forte hausse de la criminalité en Alberta et par des augmentations plus modestes en Colombie-Britannique, en Ontario et en Saskatchewan.

Graphique 1 Indices de gravité des crimes déclarés par la police, 1998 à 2015

indice (2006=100)



Note(s) : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

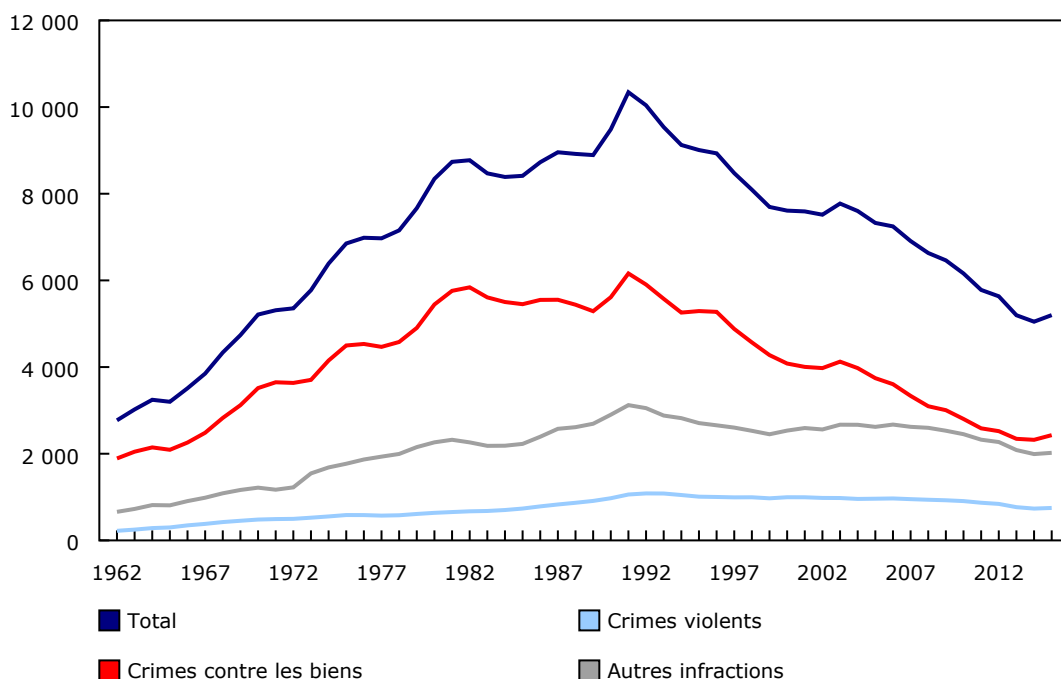
Source(s) : Tableau CANSIM 252-0052.

Le taux traditionnel de crimes déclarés par la police, qui mesure le volume de crimes déclarés par la police par rapport à la taille de la population, s'est également accru en 2015, en hausse de 3 % comparativement à l'année précédente. Bien que le taux de criminalité ait augmenté en 2015, il affiche une tendance générale à la baisse depuis le début des années 1990, la seule autre hausse étant survenue en 2003.



Graphique 2 Taux de crimes déclarés par la police, 1962 à 2015

taux pour 100 000 habitants



Note(s) : L'information figurant dans le présent graphique est tirée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) agrégé et elle permet d'établir des comparaisons chronologiques à compter de 1962. De nouvelles définitions des catégories de crimes ont été adoptées en 2009 et ne sont disponibles dans la nouvelle version du Programme DUC qu'à compter de 1998. Par conséquent, les chiffres figurant dans le présent graphique ne correspondent pas aux données diffusées selon la nouvelle version. Plus précisément, la définition de « crime violent » a été élargie. En outre, le Programme DUC agrégé comprend différentes infractions dans la catégorie « autres infractions ». Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Programme de déclaration uniforme de la criminalité (3302).

Les services de police ont déclaré près de 1,9 million d'infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route) en 2015, soit environ 70 000 affaires de plus qu'en 2014.

En 2015, les taux de crimes déclarés par la police ont augmenté pour la plupart des infractions au *Code criminel*. Les taux d'infractions ont progressé parmi les infractions avec violence suivantes : les tentatives de meurtre (+22 %), les infractions au *Code criminel* propres à l'utilisation, à la décharge et au braquage d'armes à feu (+22 %), les homicides (+15 %), les vols qualifiés (+5 %), les agressions sexuelles (+4 %) et les voies de fait majeures (+3 %).

Les taux de tous les types de crimes contre les biens ont augmenté de 2014 à 2015, y compris la fraude (+15 %), la possession de biens volés (+13 %), la fraude d'identité (+9 %), le vol de plus de 5 000 \$ (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur) (+8 %), le vol de véhicules à moteur (+6 %) et l'introduction par effraction (+4 %).

De 2014 à 2015, l'IGC avec violence, qui mesure le volume et la gravité des crimes violents dans leur ensemble, s'est accru de 6 %, en grande partie en raison de l'augmentation des vols qualifiés, des homicides, des tentatives de meurtre et des infractions propres à l'utilisation, à la décharge et au braquage d'armes à feu. Les hausses enregistrées au chapitre des crimes violents en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario expliquent également la croissance de l'IGC avec violence à l'échelle nationale.

L'IGC sans violence a augmenté de 4 % en 2015 en raison de la croissance du nombre d'affaires de fraude et d'introduction par effraction déclarées par la police. Plusieurs provinces, en particulier l'Alberta, ont déclaré une progression du nombre de crimes contre les biens, ce qui a contribué à la croissance de l'IGC sans violence à l'échelle nationale.

Les crimes déclarés par la police affichent une hausse dans la plupart des provinces et territoires

En 2015, l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police a crû dans 8 des 13 provinces et territoires, les augmentations les plus prononcées étant survenues en Alberta (+18 %), au Nouveau-Brunswick (+12 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (+10 %) et en Saskatchewan (+10 %). Depuis la création de l'IGC en 1998, il y a eu seulement trois autres occasions où une province a enregistré une progression de l'IGC de 10 % ou plus.

En Alberta, la croissance de l'IGC était principalement attribuable à une augmentation du nombre d'affaires d'introduction par effraction, de vol de 5 000 \$ ou moins et de vol de véhicules à moteur. Les hausses du nombre d'introductions par effraction en 2015 ont également contribué à la croissance de l'IGC au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais d'autres infractions ont aussi joué un rôle.

En Ontario, la plus grande province du Canada, l'IGC a augmenté de 2 %, principalement en raison d'une croissance du nombre d'affaires de fraude déclarées par la police.

L'Île-du-Prince-Édouard (-10 %), la Nouvelle-Écosse (-7 %), le Nunavut (-4 %), le Québec (-3 %) et le Yukon (-2 %) ont affiché une baisse des valeurs de l'IGC en 2015.

La diminution de l'IGC observée à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut était attribuable à la baisse du nombre d'homicides. En ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, le recul de l'IGC s'explique par la diminution du nombre d'affaires d'introduction par effraction et de vol de 5 000 \$ ou moins.

Comme par les années passées, les valeurs de l'IGC et les taux de criminalité étaient les plus élevés dans les territoires, suivis des provinces de l'Ouest. Dans les trois territoires, la différence entre l'IGC territorial et l'IGC national peut s'expliquer en grande partie par le nombre élevé d'infractions moins graves comme les méfaits, qui représentaient 37 % des crimes déclarés par la police dans les territoires, comparativement à 15 % à l'échelle nationale.

Les provinces de l'Ouest ont toutes affiché un IGC et un taux de criminalité supérieurs à la moyenne nationale en 2015, la Saskatchewan demeurant la province qui a enregistré non seulement l'IGC le plus élevé (135,8), mais aussi le plus haut taux de criminalité (11 178 affaires pour 100 000 habitants).

Les valeurs élevées de l'IGC observées dans les provinces de l'Ouest s'expliquent en partie par le nombre relativement élevé d'affaires d'introduction par effraction. Comme dans les territoires, les méfaits étaient aussi un important facteur contribuant aux valeurs élevées de l'IGC, représentant 23 % du nombre total de crimes déclarés par la police en Saskatchewan et 24 % au Manitoba.

L'Île-du-Prince-Édouard (49,7), l'Ontario (50,6) et le Québec (55,7) ont affiché les valeurs les plus faibles de l'IGC en 2015.

L'Indice de gravité de la criminalité est en hausse dans la plupart des régions métropolitaines de recensement

En 2015, 20 des 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada ont enregistré une hausse de leur IGC. Calgary (+29 %) a inscrit la plus forte croissance de l'IGC; venaient ensuite Moncton (+20 %), Victoria (+16 %), Edmonton (+16 %) et Abbotsford–Mission (+14 %). Les RMR qui ont affiché les baisses les plus marquées de leur IGC étaient Thunder Bay (-11 %), Québec (-6 %) et Sherbrooke (-6 %).

Comme c'est le cas depuis 2010, les deux RMR présentant les valeurs de l'IGC les plus élevées en 2015 étaient Saskatoon (112,5) et Regina (107,6). Des IGC relativement élevés ont été observés à Edmonton (101,6), à Kelowna (98,0), à Abbotsford–Mission (96,6) et à Vancouver (96,2).

Les RMR affichant les valeurs les plus faibles de l'IGC sont demeurées Québec (41,8), Barrie (43,3), Toronto (45,7), Ottawa (46,5), Guelph (48,4) et Sherbrooke (49,2).

Alors que le taux d'infractions relatives aux drogues visant le cannabis et la cocaïne a baissé ces dernières années, d'autres crimes liés aux drogues sont en hausse constante

Au Canada, les infractions relatives aux drogues, telles que la possession, le trafic, l'importation, l'exportation et la production, tombent sous le coup de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (LRCIDAS). En 2015, les services de police ont déclaré environ 96 000 infractions à la LRCIDAS, ce qui représente un taux de 269 infractions pour 100 000 habitants. La moitié (51 %) de ces infractions était des affaires de possession de cannabis, alors que 9 % des infractions étaient liées au trafic, à la production ou à la distribution de cannabis.

Contrairement à la croissance observée pour la majorité des crimes en 2015, le taux global d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police a fléchi de 9 % en 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la réduction du taux d'infractions relatives aux drogues visant le cannabis (-15 %), lequel est en baisse constante depuis 2011. En 2015, le taux d'infractions liées à la cocaïne déclarées par la police (-7 %) a diminué pour une troisième année consécutive.

Les infractions à la LRCIDAS relatives aux drogues autres que le cannabis ou la cocaïne constituaient 23 % des crimes liés aux drogues en 2015. Toutefois, contrairement aux infractions liées au cannabis et à la cocaïne, le taux de ces autres infractions relatives aux drogues a augmenté de 14 % en 2015 et connaît généralement une hausse depuis 1995. Les services de police ont déclaré une forte hausse du taux de possession, de trafic, de production et de distribution de méthamphétamine (crystal meth) (+25 %) en 2015. Les taux d'infractions relatives aux drogues visant l'héroïne (+18 %), la méthylènedioxyamphétamine (ecstasy) (+7 %), et d'« autres drogues » (par exemple le LSD, les « drogues du viol » et les médicaments d'ordonnance tels que le fentanyl) (+6 %) ont également augmenté.

Un moins grand nombre de jeunes sont des auteurs présumés de crimes en 2015

On a dénombré quelque 92 000 jeunes auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* en 2015, soit environ 2 700 de moins que l'année précédente. On entend par jeunes les personnes âgées de 12 à 17 ans.

Parmi les 92 000 jeunes auteurs présumés d'une infraction criminelle en 2015, 45 % ont été officiellement inculpés par la police ou ont fait l'objet d'une accusation recommandée par la police. La proportion restante, soit 55 % des jeunes, a fait l'objet de mesures autres qu'une mise en accusation, y compris les jeunes qui ont été détournés du système de justice pénale officiel au moyen d'avertissements, de mises en garde, de renvois vers des programmes communautaires, et d'autres programmes de déjudiciarisation.

De 2014 à 2015, l'Indice de gravité de la criminalité chez les jeunes (IGC chez les jeunes) a diminué pour une neuvième année consécutive, en baisse de 1 % pour s'établir à 60,6. La diminution de l'IGC chez les jeunes découle principalement du repli du nombre de crimes sans violence. L'IGC chez les jeunes mesure à la fois le volume et la gravité des crimes déclarés par la police impliquant de jeunes auteurs présumés (inculpés ou non).

En 2015, on comptait 1 888 jeunes auteurs présumés de crimes contre les biens déclarés par la police pour 100 000 jeunes au Canada. Cela représente un recul de 1 % du taux de jeunes auteurs présumés de crimes contre les biens, y compris une diminution de 2 % de jeunes auteurs présumés de méfaits. Par ailleurs, le taux de jeunes auteurs présumés de vols de 5 000 \$ ou moins n'a pas affiché de changement important. Il s'agit des deux crimes contre les biens les plus répandus chez les jeunes auteurs présumés.

Le taux de jeunes auteurs présumés de crimes violents a reculé de 1 % en 2015 pour s'établir à 1 265 auteurs présumés pour 100 000 jeunes. Le taux de jeunes auteurs présumés a baissé de 2 % en ce qui concerne les voies de fait simples et de 8 % en ce qui a trait au fait de proférer des menaces, soit les deux crimes violents les plus souvent perpétrés par des jeunes et déclarés par la police. Toutefois, le taux de jeunes auteurs présumés d'agression sexuelle (+4 %) et de voies de fait majeures (+2 %) a augmenté.

Le nombre d'homicides ayant augmenté en 2015, 35 jeunes ont été inculpés d'homicide, soit 6 de plus qu'en 2014.

Bien que le taux global de jeunes inculpés ait reculé de 1 % et que le taux de jeunes ayant fait l'objet, par la police, de mesures autres qu'une mise en accusation ait diminué de 2 %, le taux d'adultes inculpés a progressé de 2 % en 2015.

Note aux lecteurs

Le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité (IGC) sont des mesures complémentaires des crimes déclarés par la police. Le taux de criminalité permet de mesurer le volume de crimes signalés à la police par tranche de 100 000 habitants, alors que l'IGC sert à mesurer tant le volume que la gravité des crimes.

On calcule l'IGC en attribuant un poids à chaque infraction. Les poids de l'IGC sont fondés sur le taux d'incarcération lié à l'infraction et sur la durée moyenne de la peine d'emprisonnement prononcée par les tribunaux de juridiction criminelle à l'égard de cette infraction. Plus la peine moyenne est sévère, plus le poids attribué à l'infraction est important. Pour calculer l'IGC, il s'agit de diviser la somme des infractions pondérées par la population. Comme pour les autres indices, afin de simplifier la comparaison, on normalise ensuite l'IGC en fonction d'une année de base, dont l'indice est « 100 » (pour l'IGC, l'année de base est 2006). Autrement dit, toutes les valeurs de l'IGC sont relatives à l'IGC de 2006 à l'échelle du Canada. Les valeurs de l'IGC sont disponibles à compter de 1998.

En plus de l'IGC global, un IGC avec violence et un IGC sans violence ont été créés. Comme dans le cas de l'IGC global, ils ont chacun été normalisés et les valeurs de ces indices sont donc relatives aux indices de l'année de base, soit « 100 » pour 2006 à l'échelle du Canada.

Il est possible d'obtenir plus de renseignements concernant les concepts et l'utilisation des indices de gravité en consultant le document [La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité](#).

Les données proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, qui est un recensement de tous les crimes dont les services de police ont pris connaissance et dont ils ont établi le bien-fondé. Cependant, dans les cas de la pornographie juvénile, en raison de la complexité de ces affaires, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année dans le système de gestion des dossiers des services de police, plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Ces statistiques sur les crimes déclarés par la police sont recueillies conformément à un ensemble de catégories et de définitions de crimes approuvé à l'échelle nationale. Elles ont été déclarées régulièrement par les services de police et communiquées à Statistique Canada chaque année depuis 1962. Des différences entre les politiques, les procédures et les pratiques d'application de la loi des services de police locaux peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des statistiques de la criminalité à l'échelon municipal.

Statistique Canada recueille aussi des données sur la victimisation autodéclarée tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. L'ESG recueille des renseignements sur les incidents autodéclarés de victimisation criminelle, qu'ils soient signalés ou non à la police. L'ESG sur la victimisation est menée tous les cinq ans, et la plus récente enquête a eu lieu en 2014.

Tableau 1
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada

	2015		2014 à 2015	2005 à 2015
	nombre	taux	variation du taux en %	variation du taux en %
Total, ensemble des infractions	2 111 021	5 888	2	-27
Total des infractions au <i>Code criminel</i> (exclut les délits de la route) — taux de criminalité	1 863 675	5 198	3	-29
Crimes violents, total	380 795	1 062	2	-24
Homicide	604	2	15	-18
Autres infractions causant la mort	88	0 ^s	-19	-17
Tentative de meurtre	774	2	22	-15
Agression sexuelle grave (niveau 3)	104	0 ^s	-11	-47
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	377	1	13	-13
Agression sexuelle (niveau 1)	20 881	58	3	-18
Infractions sexuelles contre les enfants ¹	4 532	13	-1	...
Voies de fait graves (niveau 3)	3 286	9	0 ^s	-5
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	47 119	131	4	-16
Voies de fait simples (niveau 1)	156 688	437	1	-23
Voies de fait contre un agent de la paix	9 835	27	2	-7
Autres voies de fait	2 140	6	-1	-41
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	2 295	6	22	4
Vol qualifié	22 080	62	5	-39
Séquestration ou enlèvement	3 555	10	7	-18
Rapt	386	1	-1	-40
Extorsion	3 057	9	11	79
Harcèlement criminel	20 001	56	1	-21
Menaces	62 845	175	0 ^s	-31
Appels téléphoniques menaçants ou harcelants	14 540	41	3	-46
Marchandisation des activités sexuelles ²	628	2
Autres crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>	4 980	14	10	13
Crimes contre les biens, total	1 154 315	3 220	4	-34
Introduction par effraction	159 338	444	4	-45
Possession de biens volés	19 798	55	13	-48
Vol de véhicules à moteur	78 849	220	6	-56
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	15 573	43	8	-19
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	488 540	1 363	2	-31
Fraude (sauf la fraude d'identité) ³	94 396	263	15	...
Fraude d'identité ³	14 201	40	9	...
Méfait	274 829	767	3	-30
Crime d'incendie	8 791	25	2	-39
Autres infractions au <i>Code criminel</i>, total	328 565	916	0^s	-13
Contrefaçon	669	2	13	-60
Infractions relatives aux armes	14 560	41	4	-20
Pornographie juvénile	4 314	12	10	216
Prostitution ²	171	0 ^s
Terrorisme ⁴	173	0 ^s	126	...
Fait de troubler la paix	104 129	290	0 ^s	-23
Infractions contre l'administration de la justice	175 341	489	0 ^s	0 ^s
Autres infractions	29 208	81	0 ^s	-23
Délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>, total	125 834	351	-4	-7
Conduite avec facultés affaiblies	72 039	201	-4	-17
Autres délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	53 795	150	-3	11

Tableau 1
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, Canada

	2015		2014 à 2015	2005 à 2015
	nombre	taux	variation du taux en %	variation du taux en %
Infractions relatives aux drogues, total	96 423	269	-9	-7
Possession de cannabis	49 577	138	-15	3
Possession de cocaïne	7 284	20	-6	-32
Possession de méthamphétamine ⁵	6 130	17	27	...
Possession d'héroïne	1 602	4	27	201
Possession de méthylénedioxyamphétamine ⁵	416	1	12	...
Possession d'autres drogues ⁵	7 262	20	8	...
Trafic, production ou distribution de cannabis	9 082	25	-16	-53
Trafic, production ou distribution de cocaïne	7 859	22	-9	-27
Trafic, production ou distribution de méthamphétamine ⁵	1 849	5	19	...
Trafic, production ou distribution d'héroïne	751	2	2	91
Trafic, production ou distribution de méthylénedioxyamphétamine ⁵	153	0 ^s	-4	...
Trafic, production ou distribution d'autres drogues ⁵	4 458	12	4	...
Infractions aux autres lois fédérales, total	25 089	70	-2	-28
Infractions à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	6 929	19	-15	-47
Infractions aux autres lois fédérales	18 160	51	4	-15

... n'ayant pas lieu de figurer

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Il s'agit d'une catégorie de crimes relativement nouvelle pour laquelle il existe seulement des données partielles pour les années antérieures à 2010. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2005 à 2015 n'est pas présentée.
2. En décembre 2014, de nouvelles dispositions législatives régissant les activités liées à la prostitution sont entrées en vigueur. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2005 à 2015 n'est pas présentée.
3. En janvier 2010, le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été modifié de façon à créer de nouveaux codes d'infractions pour la fraude d'identité et le vol d'identité. Avant 2010, ces infractions étaient consignées dans la catégorie « fraude ». Par conséquent, la variation en pourcentage de 2005 à 2015 n'est pas présentée.
4. Comprend sept nouvelles infractions relatives au terrorisme, lesquelles ont été instaurées au milieu de 2013, à la suite de l'adoption du projet de loi S-7 (*Loi modifiant le Code criminel, Loi sur la preuve au Canada et Loi sur la protection de l'information*). Un nouveau code d'infraction de terrorisme a été ajouté à la fin de 2015, par suite de l'adoption du projet de loi C-51, la *Loi antiterroriste* (2015). Il faut donc faire preuve de prudence lorsqu'on effectue des comparaisons avec les années précédentes. Par conséquent, la variation en pourcentage de 2005 à 2015 n'est pas présentée.
5. En avril 2008, le Programme DUC a commencé à compter les infractions liées à la méthamphétamine (crystal meth) et à la méthylénedioxyamphétamine (MDA ou ecstasy) sous leur propre code d'infraction. Auparavant, les infractions liées à la méthamphétamine et à la MDA étaient classées dans la catégorie « autres drogues ». Par conséquent, la variation en pourcentage de 2005 à 2015 pour les infractions liées à la méthamphétamine, à la MDA ou à d'autres drogues n'est pas présentée.

Note(s) : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les données sur les types particuliers de crimes sont disponibles, dans la plupart des cas, à compter de 1977. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableau CANSIM [252-0051](#).

Tableau 2
Indice de gravité des crimes et taux de crimes déclarés par la police, selon la province ou le territoire

	Indice de gravité de la criminalité		Taux de criminalité	
	2015	2014 à 2015	2015	2014 à 2015
	indice	variation en %	taux	variation en %
Canada	69,7	5	5 198	3
Terre-Neuve-et-Labrador	65,6	5	5 793	4
Île-du-Prince-Édouard	49,7	-10	4 141	-12
Nouvelle-Écosse	61,9	-7	4 970	-9
Nouveau-Brunswick	63,0	12	4 933	10
Québec	55,7	-3	3 387	-3
Ontario	50,6	2	3 547	0 ^s
Manitoba	104,3	8	8 161	5
Saskatchewan	135,8	10	11 178	6
Alberta	102,3	18	7 957	12
Colombie-Britannique	94,7	4	7 844	3
Yukon	183,6	-2	23 605	0 ^s
Territoires du Nord-Ouest	319,0	10	44 316	1
Nunavut	270,2	-4	32 495	4

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

Note(s) : L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est fondé sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Pour ce qui est de l'IGC, on a attribué la valeur de 100 à l'indice de base pour l'année 2006 pour le Canada. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de route). Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableaux CANSIM [252-0051](#) et [252-0052](#).

Tableau 3
Indice de gravité des crimes et taux de crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement

	Indice de gravité de la criminalité		Taux de criminalité	
	2015	2014 à 2015	2015	2014 à 2015
	indice	variation en %	taux	variation en %
Région métropolitaine de recensement^{1,2,3}				
Canada	69,7	5	5 198	3
St. John's	74,1	1	5 885	3
Halifax	62,8	-5	4 819	-9
Moncton	78,5	20	6 771	21
Saint John	56,3	1	4 693	-2
Saguenay	53,8	-3	3 194	-1
Québec	41,8	-6	2 959	0 ^s
Sherbrooke	49,2	-6	3 204	-3
Trois-Rivières	56,7	-4	3 417	-2
Montréal	59,1	-2	3 572	-4
Gatineau ⁴	53,6	-5	3 725	1
Ottawa ⁵	46,5	4	3 329	-2
Kingston	56,5	2	4 793	-4
Peterborough	55,0	3	4 287	-4
Toronto	45,7	2	2 892	2
Hamilton	50,5	-1	3 483	-2
St. Catharines–Niagara	52,2	2	3 544	0 ^s
Kitchener–Cambridge–Waterloo	59,8	7	4 558	6
Brantford	77,1	3	5 731	2
Guelph	48,4	-1	3 811	1
London	65,4	0 ^s	5 305	-3
Windsor	62,0	8	4 470	5
Barrie	43,3	-1	3 581	-5
Grand Sudbury	59,4	-3	4 319	-5
Thunder Bay	80,1	-11	6 078	-6
Winnipeg	87,2	8	5 738	6
Regina	107,6	5	8 146	3
Saskatoon	112,5	2	8 427	2
Calgary	78,3	29	5 279	25
Edmonton	101,6	16	7 625	12
Kelowna	98,0	9	8 170	10
Abbotsford–Mission	96,6	14	7 452	15
Vancouver	96,2	1	7 407	1
Victoria	72,6	16	6 059	10

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les chiffres de population des RMR ont été ajustés pour correspondre aux limites des territoires des services de police.
3. La RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires des services de police et celles de la RMR.
4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note(s) : Les différentes façons dont les services de police traitent les délits peuvent avoir une incidence sur les statistiques déclarées par la police. Dans certains cas, il arrive que la police ou les municipalités choisissent de traiter certains délits en vertu de règlements municipaux ou de lois provinciales plutôt qu'en vertu du *Code criminel*. L'Indice de gravité de la criminalité (IGC) est fondé sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Pour ce qui est de l'IGC, on a attribué la valeur de 100 à l'indice de base pour l'année 2006 pour le Canada. Le taux de criminalité est fondé sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de route). Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada.

Source(s) : Tableaux CANSIM [252-0051](#) et [252-0052](#).

Données offertes dans CANSIM : tableaux [252-0051](#), [252-0052](#) et [252-0075 à 252-0090](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).

L'article de *Juristat* « [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2015](#) » ([85-002-X](#)) est maintenant accessible. Sous l'onglet *Parcourir par ressource clé* de notre site Web, choisissez *Publications, Tous les sujets, Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus d'information sur l'Indice de gravité de la criminalité, voir la vidéo « [La mesure de la criminalité au Canada : un aperçu détaillé de l'Indice de gravité de la criminalité](#) ».

Des données supplémentaires sont offertes sur demande.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).